



PREFET DE LA MARNE

Note de présentation établie au titre de l'article L. 120-1-II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet : Arrêté préfectoral fixant les réserves de pêche temporaires du département de la Marne pour la période 2017 - 2021

Lieu de consultation :

Le projet d'arrêté préfectoral est mis à disposition du public :

- sur le site internet des services de l'État dans la Marne en suivant ce lien :
<http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-prises-en-matiere-d-environnement>
- sur demande, aux heures habituelles d'ouverture (en semaine de 9h à 11h30 et de 14h à 16h) sauf les jours fériés à la direction départementale des territoires de la Marne, Service environnement eau préservation des ressources, cellule politique de l'eau.

Délai de consultation :

Le public dispose d'un délai de 21 jours pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté préfectoral.

Début de la consultation : 18 octobre 2016

Fin de consultation : 7 novembre 2016

Observations :

Les avis doivent être transmis :

- par courrier à : Direction départementale des territoires de la Marne – 40, boulevard Anatole France – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – BP 60 554 – 51 022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seepr@marne.gouv.fr.

Suite de la consultation :

Après dépouillement et analyses, une synthèse des observations sera mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

Présentation du projet :

1. OBJECTIF DE L'ARRETE

Renouvellement de l'arrêté préfectoral de classement des réserves de pêche en cohérence avec le renouvellement des baux de pêche.

2. RÉGLEMENTATION

Vu les articles L.436-12, R.436-69, R.436-73 et R. 436-74 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2016 portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État pour le période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

3. INSTRUCTION ADMINISTRATIVE

Ce projet d'arrêté a fait l'objet d'échanges sur la pertinence de la demande (intérêts/contraintes) entre la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les gestionnaires du domaine public fluvial et la Direction Départementale des Territoires.

ANNEXE : Projet d'arrêté préfectoral fixant les réserves de pêche temporaires du département de la Marne pour la période 2017 - 2021